**PROGRAMME D’ENSEIGNEMENT À DISTANCE VIAvirtuel AU PALIER ÉLÉMENTAIRE**

**INTRODUCTION**

Le Programme d’enseignement VIAvirtuel est à l’intention des élèves de la maternelle à la 8e année, inscrits dans les écoles **élémentaires** du Conseil scolaire Viamonde dont les parents ont fait le choix de l’enseignement volontaire à distance pour une partie ou la totalité de l’année scolaire 2020-2021. Le Conseil utilise la plateforme TEAMS de Microsoft faisant partie de la suite Office 365 pour l’enseignement à distance et le dépôt de travaux.

Un enseignement du curriculum complet sera offert. Le personnel enseignant et d’appui affecté au programme VIAvirtuel est disponible pendant l’horaire de la journée scolaire établi par l’école à l’exception de l’heure du dîner et des pauses. Les groupes classes du programme VIAvirtuel pourront être une amalgamation d’élèves d’une même école ou de différentes écoles.

La présence des élèves est obligatoire aux périodes d’enseignement synchrone. La prise des présences sera effectuée selon le protocole habituel de l’école.

**ENGAGEMENT DES PARENTS, TUTEURS, TUTRICES**

Pour les élèves des écoles élémentaires, il est attendu qu’un adulte soit à la maison afin de s’assurer que l’enfant participe au programme VIAvirtuel selon l’horaire établi et que l’enfant soit en sécurité – le personnel enseignant en ligne n’est pas en mesure de superviser et d’intervenir en cas d’urgence ou de situations problématiques qui pourraient se dérouler à la maison.

**DÉFINITIONS DES TERMES**

Les termes « apprentissage synchrone » et « apprentissage asynchrone » désignent ce qui suit :

Apprentissage synchrone : Apprentissage qui se déroule en temps réel. L'apprentissage synchrone implique l'utilisation de textes, de vidéos ou de la communication vocale d'une manière qui permet au personnel enseignant et à d'autres membres de l'équipe de l'école ou du conseil scolaire d'enseigner aux élèves et d'établir avec eux un contact en temps réel. Il favorise le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves, y compris de ceux ayant des besoins particuliers, en offrant au personnel enseignant et aux élèves une façon interactive et engageante d'apprendre. Il aide le personnel enseignant à fournir une rétroaction immédiate aux élèves et permet aux élèves d'interagir les uns avec les autres.

Apprentissage asynchrone : Apprentissage qui n'est pas offert en temps réel. Dans le cadre de l'apprentissage asynchrone, les élèves peuvent être appelés à regarder des leçons sur vidéo préenregistrées, à accomplir des tâches ou à participer à des groupes de discussion en ligne.

**EXIGENCES DU TEMPS MINIMAL À CONSACRER CHAQUE JOUR À L’APPRENTISSAGE SYNCHRONE**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Palier** | **Année d’étude de l’élève** | **Exigence relative à la période minimale à consacrer chaque jour à l’apprentissage synchrone** | **Temps moyen recommandé pour les devoirs par jour** |
| Élémentaire | Maternelle et jardin d'enfants | 180 minutes | 0 minute |
| De la 1re à la 3e année | 225 minutes | La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 20 minutes |
| De la 4e à la 6e année | 225 minutes | La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 40 minutes |
|  | De la 6e à la 8e année | 225 minutes | La durée totale des devoirs ne doit pas dépasser en moyenne 60 minutes |

Un emploi du temps quotidien sur la base d’une journée d’enseignement régulier sera remis aux élèves par la direction de l’école avant la rentrée avec des temps de contacts en direct fréquents avec un membre du personnel enseignant et des attentes en matière d’apprentissage. Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées dans le tableau précédent peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la journée d'école.

L'apprentissage synchrone est offert à chaque jour à de petits et grands groupes d'élèves, de la même façon dont cela se fait dans le cadre de l'enseignement en mode présentiel. L'apprentissage synchrone peut comprendre des périodes durant lesquelles les élèves travaillent de façon autonome ou en petits groupes, étant engagés dans une classe virtuelle avec un membre du personnel enseignant qui supervise leur apprentissage et répond aux questions.

D'autres rencontres peuvent avoir lieu entre le personnel enseignant, le personnel d’appui et les élèves, le cas échéant, pour répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques. Une demande d’exemption de l’apprentissage synchrone peut être présentée par écrit à la direction d’école. Dans le cas d’une telle exemption, les attentes en matière d’évaluation et d’apprentissage des élèves demeurent.

**TAILLE DES CLASSES VIRTUELLES POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (maternelle à 8e année)**

La taille des classes virtuelles suivantes respecte les normes des classes conventionnelles énoncées par le Ministère de l’Éducation de l’Ontario :

* maternelle et jardin : 15 élèves et moins avec 1 membre du personnel enseignant ou 15 élèves et plus jusqu’à un maximum de 29 élèves avec 2 membres du personnel, soit 1 membre du personnel enseignant et 1 éducateur ou éducatrice de la petite enfance;
* 1ère à 3e année : maximum de 23 élèves pour 1 membre du personnel enseignant;
* 4e à 8e année : moyenne maximale de 24 élèves pour 1 membre du personnel enseignant.

**OUTILS TECHNOLOGIQUES ET CONNEXION INTERNET**

Des outils technologiques sont nécessaires pour l’enseignement VIAvirtuel. Si une famille a des préoccupations par rapport à l’accès à la technologie, elle doit communiquer avec la direction d’école de son enfant.

La plateforme TEAMS de Microsoft sera utilisées pour les classes virtuelles en direct, pour des activités d’apprentissage à faire de chez soi, des devoirs, mais aussi pour du soutien en dehors des heures de classe. Vous recevrez toutes les instructions de la part de l’école.

Plusieurs tutoriels sont disponibles pour se familiariser avec l’outil Microsoft TEAMS :

[Apprendre à la maison – élèves et parents](https://www.youtube.com/playlist?list=PLW7Zfk7ZGFtP0gcbzIagfM5h82wxXlC6b)

[Guide d’utilisation](https://support.office.com/fr-fr/article/enseignement-%c3%a0-distance-avec-office-365-recommandations-aux-parents-et-aux-tuteurs-l%c3%a9gaux-89d514f9-bf5e-4374-a731-a75d38ddd588)

Si vous avez des difficultés à accéder à Microsoft TEAMS, la plateforme dédiée à l’apprentissage en ligne, n’hésitez pas à contacter notre service d’aide informatique : [appuitechnique@csviamonde.ca](mailto:appuitechnique@csviamonde.ca) ou [viavirtuel@csviamonde.ca](mailto:viavirtuel@csviamonde.ca) pour toute question sur le programme.

Pour des problèmes de mots de passe, courriels ou accès à la plateforme « Mes Outils Viamonde », des besoins technologiques, veuillez contacter la direction de votre école par courriel.